62ème ANNEE



Correspondant au 14 novembre 2023

# الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

# المركب الإلى المائية

إتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER  (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ		
	1 4	1 4	Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE		
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376		
			ALGER-GARE		
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 023.41.18.89 à 92		
			Fax: 023.41.18.76		
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER		
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: Rib 00 300 060000201930048		
		,	ETRANGER : (Compte devises)		
			BADR: 003 00 060000014720242		

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

# **SOMMAIRE**

# **DECRETS**

Décret présidentiel n° 23-386 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat	5
Décret présidentiel n° 23-387 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition de la Présidence de la République	12
Décret présidentiel n° 23-388 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger	12
Décret présidentiel n° 23-389 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre des finances	13
Décret présidentiel n° 23-390 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de l'éducation nationale	13
Décret présidentiel n° 23-391 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de la jeunesse et des sports	14
Décret présidentiel n° 23-398 du 23 Rabie Ethani 1445 correspondant au 7 novembre 2023 modifiant le décret présidentiel n° 96-436 du 20 Rajab 1417 correspondant au 1er décembre 1996 portant création, organisation et fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique	15
Décret exécutif n° 23-401 du 25 Rabie Ethani 1445 correspondant au 9 novembre 2023 fixant les modalités d'élaboration des cahiers de prescriptions particulières architecturales	16
Décret exécutif n° 23-402 du 25 Rabie Ethani 1445 correspondant au 9 novembre 2023 complétant le décret exécutif n° 10-92 du 28 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 14 mars 2010 portant création d'établissements publics de transport urbain et suburbain	18
Décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature	18
DECISIONS INDIVIDUELLES	
Décrets présidentiels du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux dans certaines wilayas	19
Décrets présidentiels du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux dans certaines wilayas	
Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras dans	19
Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras dans certaines wilayas  Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 portant nomination de secrétaires généraux dans	19 19
Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras dans certaines wilayas.  Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 portant nomination de secrétaires généraux dans certaines wilayas.  Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du centre des	19 19 20
Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras dans certaines wilayas.  Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 portant nomination de secrétaires généraux dans certaines wilayas.  Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du centre des applications spatiales à l'Agence spatiale algérienne	19 19 20
Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras dans certaines wilayas.  Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 portant nomination de secrétaires généraux dans certaines wilayas.  Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du centre des applications spatiales à l'Agence spatiale algérienne.  Décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs généraux de wilayas  Décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration	19 19 20 20
Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras dans certaines wilayas  Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 portant nomination de secrétaires généraux dans certaines wilayas  Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du centre des applications spatiales à l'Agence spatiale algérienne  Décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs généraux de wilayas  Décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration locale de la wilaya de Tizi Ouzou  Décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration locale de la wilaya de Tizi Ouzou	19 19 20 20 20 20
Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras dans certaines wilayas	19 19 20 20 20 20
Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras dans certaines wilayas	19 19 20 20 20 20 20
Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras dans certaines wilayas	19 20 20 20 20 20 20 20 20

# **SOMMAIRE** (suite)

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions d'un vice-recteur à l'université de Batna 2	21
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté des sciences à l'université d'Alger 1	21
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de la formation et de l'enseignement professionnels de wilayas	21
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de l'ex-directeur de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique de la wilaya d'Adrar	21
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la poste et des télécommunications de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar	
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	21
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas	21
Décrets exécutifs du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs des services agricoles dans certaines wilayas	21
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	21
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs des équipements publics de wilayas	22
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du suivi et de la promotion des échanges commerciaux à l'ex-ministère du commerce	22
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de la directrice régionale du commerce de Annaba	22
Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration générale à l'ex-ministère des travaux publics	22
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de la directrice des infrastructures routières et autoroutières à l'ex-ministère des travaux publics	22
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur des travaux publics de la wilaya de Tiaret	22
Décrets exécutifs du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs des ressources en eau de wilayas	22
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs des transports dans certaines wilayas	22
Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de sous-directrices à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat	22
Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la chambre de pêche et d'aquaculture inter-wilaya de Sétif	23
Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture de Aïn Temouchent	23
Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de la directrice de l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran	23
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale de l'éducation nationale	23
Décrets exécutifs du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination de directeurs de l'éducation dans certaines wilayas	23
Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination d'un vice-recteur à l'université des sciences et de la technologie d'Oran	23
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la jeunesse et des sports	23

# **SOMMAIRE** (suite)

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination de directeurs de la poste et des télécommunications aux wilayas	3
Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination de directeurs des services agricoles dans certaines wilayas	3
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination de la directrice du suivi et de la promotion des échanges commerciaux au ministère du commerce et de la promotion des exportations	4
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination du directeur régional du commerce à Saïda 24	4
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse au ministère des travaux publics et des infrastructures de base	4
Décrets exécutifs du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination de directeurs des travaux publics aux wilayas	4
Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination au ministère de l'hydraulique	4
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination d'un chef d'études au ministère de l'hydraulique	4
Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination du directeur des ressources en eau à la wilaya de Biskra	4
Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination de directeurs des transports dans certaines wilayas	4
Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination du directeur de la pêche et de l'aquaculture à la wilaya de Béchar	4
ARRETES, DECISIONS ET AVIS	
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
Arrêté interministériel du 14 Rabie Ethani 1445 correspondant au 29 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de suppléant au chef du service régional du contrôle préalable des dépenses engagées auprès de la 2ème région militaire	5
Arrêté interministériel du 14 Rabie Ethani 1445 correspondant au 29 octobre 2023 portant désignation dans les fonctions de suppléant au chef du service régional du contrôle préalable des dépenses engagées auprès de la 2ème région militaire	5
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
Arrêté du 8 Rabie Ethani 1445 correspondant au 23 octobre 2023 portant délégation de signature à la directrice des finances et de la comptabilité	5
MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS	
Arrêté du 22 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 11 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 30 Rabie Ethani 1444 correspondant au 24 novembre 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère du commerce et de la promotion des exportations	5
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE	
Arrêté du 25 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 13 juillet 2023 portant homologation des indices des salaires et matières du 1er trimestre 2023, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH)	6
CONSEIL NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TECHNOLOGIES	
Décision du 13 Moharram 1445 correspondant au 31 juillet 2023 portant création d'une commission des œuvres sociales au sein du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies	4

#### **DECRETS**

Décret présidentiel n° 23-386 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances, du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, du ministre de la justice, garde des sceaux, du ministre de l'énergie et des mines, du ministre des moudjahidine et des ayants-droit, du ministre de l'éducation nationale, du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, de la ministre de la culture et des arts, du ministre de la jeunesse et des sports, du ministre de la poste et des télécommunications, de la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, du ministre de l'industrie et de la production pharmaceutique, du ministre de l'agriculture et du développement rural, du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, du ministre de l'hydraulique, du ministre des travaux publics et des infrastructures de base, du ministre des transports, du ministre du tourisme et de l'artisanat, du ministre de la santé et de la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Journada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, un montant de cent sept milliards neuf millions cinq cent cinquante-deux mille soixante-quinze dinars (107.009.552.075 DA) en autorisations d'engagement et un montant de cinquante milliards cent trente-neuf millions sept cent quarante-et-un mille huit cent quatre-vingt-dix dinars (50.139.741.890 DA) en crédits de paiement, applicables à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2023, un montant de cent sept milliards neuf millions cinq cent cinquante-deux mille soixante-quinze dinars (107.009.552.075 DA) en autorisations d'engagement et un montant de cinquante milliards cent trente-neuf millions sept cent quarante-et-un mille huit cent quatre-vingt-dix dinars (50.139.741.890 DA) en crédits de paiement, applicables aux portefeuilles de programmes des ministères, répartis conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

#### ETAT ANNEXE

Portefeuilles de	Titre 3 : Dépenses d'investissement		Titre 4 : Dépenses de transfert		Total	
programmes, programmes et sous-programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	191.000.000	121.000.000	4.000.000.000	4.000.000.000	4.191.000.000	4.121.000.000
Programme : soutien aux collectivités locales	-	_	4.000.000.000	4.000.000.000	4.000.000.000	4.000.000.000
Sous-programme : Appui au développement socio-économique des collectivités locales	_	_	4.000.000.000	4.000.000.000	4.000.000.000	4.000.000.000

Portefeuilles de	Titre 3 : Dépenses d'investissement		Titre 4 : 1 de tra		Total	
programmes, programmes et sous-programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme : Sûreté nationale	46.000.000	46.000.000	_	_	46.000.000	46.000.000
Sous-programme : Sécurité, ordre public, prévention et intervention	46.000.000	46.000.000	_	_	46.000.000	46.000,000
Programme : Protection civile	145.000.000	75.000.000	_	Ι	145.000.000	75.000.000
Sous-programme : Intervention	145.000.000	75.000.000	_	_	145.000.000	75.000.000
Ministère de la justice	235.000.000	100.000.000	_	_	235.000.000	100.000.000
Programme : Activité judiciaire	235.000.000	100.000.000	_	_	235.000.000	100.000.000
Sous-programme : Activité judiciaire ordinaire et administrative	235.000.000	100.000.000	_	_	235.000.000	100.000.000
Ministère des finances	95.000.000	30.000.000	_	_	95.000.000	30.000.000
Programme: Domaine national	95.000.000	30.000.000	_	_	95.000.000	30.000.000
Sous-programme : Soutien administratif	95.000.000	30.000.000	_	_	95.000.000	30.000.000
Ministère de l'énergie et des mines	8.000.747.000	1.600.149.400	_	_	8.000.747.000	1.600.149.400
Programme : Electricité, gaz et énergies nouvelles	8.000.747.000	1.600.149.400	_	_	8.000.747.000	1.600.149.400
Sous-programme : Electrification	4.538.747.000	907.749.400	_	_	4.538.747.000	907.749.400
Sous-programme: Distribution publique du gaz	3.462.000.000	692.400.000	_	_	3.462.000.000	692.400.000
Ministère des moudjahidine et des ayants-droit	220.300.000	200.300.000	_	_	220.300.000	200.300.000
Programme : Patrimoine historique et culturel	130.300.000	130.300.000	_	_	130.300.000	130.300.000
Sous-programme : Protection des symboles et des hauts-faits historiques	130.300.000	130.300.000	_	_	130.300.000	130.300.000
Programme : Protection sociale	90.000.000	70.000.000			90.000.000	70.000.000
Sous-programme : Santé des moudjahidine et des ayants-droit	90.000.000	70.000.000	_	_	90.000.000	70.000.000

Portefeuilles de	Titre 3 : Dépenses d'investissement		Titre 4 : Dépenses de transfert		Total	
programmes, programmes et sous-programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ministère de l'éducation nationale	7.326.000.000	7.326.000.000	_	-	7.326.000.000	7.326.000.000
Programme : Enseignement de base	6.961.000.000	6.961.000.000	_	-	6.961.000.000	6.961.000.000
Sous-programme: Enseignement préparatoire et primaire	6.610.000.000	6.610.000.000	_	_	6.610.000.000	6.610.000.000
Sous-programme: Enseignement moyen normal et spécifique	351.000.000	351.000.000	_	_	351.000.000	351.000.000
Programme : Enseignement secondaire	365.000.000	365.000.000	-	-	365.000.000	365.000.000
Sous-programme : Enseignement secondaire normal, spécifique et spécialisé	365.000.000	365.000.000	_	_	365.000.000	365.000.000
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	100.000.000	100.000.000	_	_	100.000.000	100.000.000
Programme : Enseignement et formation supérieurs	100.000.000	100.000.000	-	_	100.000.000	100.000.000
Sous-programme : 1er et 2 ème cycles d'enseignement	100.000.000	100.000.000	_	_	100.000.000	100.000.000
Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels	566.000.000	396.000.000	_	_	566.000.000	396.000.000
Programme : Formation professionnelle	519.000.000	349.000.000	_	_	519.000.000	349.000.000
Sous-programme: Formation professionnelle initiale	519.000.000	349.000.000	_	_	519.000.000	349.000.000
Programme : Enseignement professionnel	47.000.000	47.000.000	_	_	47.000.000	47.000.000
Sous-programme : Enseignement professionnel	47.000.000	47.000.000	_	_	47.000.000	47.000.000

Portefeuilles de	Titre 3 : Dépenses d'investissement		Titre 4 : I de trai		Total	
programmes, programmes et sous-programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ministère de la culture et des arts	460.000.000	160.000.000	_	ı	460.000.000	160.000.000
Programme : Arts et lettres	360.000.000	110.000.000	_	_	360.000.000	110.000.000
Sous-programme: Livre et lecture publique	240.000.000	60.000.000	_	_	240.000.000	60.000.000
Sous-programme : Création et diffusion du pro- duit culturel et artistique	120,000,000	50.000.000	_	ı	120.000.000	50.000.000
Programme : Patrimoine culturel	100.000.000	50.000.000	_	-	100.000.000	50.000.000
Sous-programme : Restauration du patrimoine culturel	100.000.000	50.000.000	_	_	100.000.000	50.000.000
Ministère de la jeunesse et des sports	4.784.000.000	2.019.000.000	_	_	4.784.000.000	2.019.000.000
Programme : Jeunesse	282.000.000	167.000.000	_	_	282.000.000	167.000.000
Sous-programme : Partenariat et établissements de jeunes	282.000.000	167.000.000	_	_	282.000.000	167.000.000
Programme : Sport	4.502.000.000	1.852.000.000	_	_	4.502.000.000	1.852.000.000
Sous-programme : Jeunes talents, sport d'élite et de haut niveau	2.233.000.000	703.000.000	_	_	2.233.000.000	703.000.000
Sous-programme : Promotion du sport pour tous en milieux éducatif et spécialisé	2.237.000.000	1.117.000.000	_	_	2.237.000.000	1.117.000.000
Sous-programme : Vie syndicale et établissements sportifs	32.000.000	32.000.000	_	_	32.000.000	32.000.000
Ministère de la poste et des télécommunications	_	_	82.000.000	42.000.000	82.000.000	42.000.000
Programme : Développement des services postaux	-	_	82.000.000	42.000.000	82.000.000	42.000.000
Sous-programme : Développement de l'activité postale	_	_	82.000.000	42.000.000	82.000.000	42.000.000

Portefeuilles de	Titre 3 : Dépenses d'investissement		Titre 4 : Dépenses de transfert		Total	
programmes, programmes et sous-programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	124.000.000	124.000.000	_	-	124.000.000	124.000.000
Programme : Personnes aux besoins spécifiques	84.000.000	84.000.000	-	_	84.000.000	84.000.000
Sous-programme : Education et enseignement spécialisé des personnes aux besoins spécifiques	84.000.000	84.000.000	_	_	84.000.000	84.000.000
Programme : Famille et condition de la femme	40.000.000	40.000.000	-	_	40.000.000	40.000.000
Sous-programme : Famille	40.000.000	40.000.000	_	_	40.000.000	40.000.000
Ministère de l'industrie et de la production pharmaceutique	1.925.000.000	288.750.000	_	-	1.925.000.000	288.750.000
Programme : Compétitivité et développement industriels	1.925.000.000	288.750.000	_	_	1,925.000.000	288.750.000
Sous-programme : Développement industriel	1.925.000.000	288.750.000	_	_	1.925.000.000	288.750.000
Ministère de l'agriculture et du développement rural	1.680.000.000	880.000.000	-	_	1.680.000.000	880.000.000
Programme : Agriculture et développement rural	1.680.000.000	880.000.000	-	_	1.680.000.000	880.000.000
Sous-programme : Développement de l'agriculture	1.680.000.000	880.000.000	_	-	1.680.000.000	880.000.008
Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	18.060.000.000	4.560.000.000	10.500.000.000	6.300.000.000	28.560.000.000	10.860.000.000
Programme : Logement	16.000.000.000	4.000.000.000	10.500.000.000	6.300.000.000	26.500.000.000	10.300.000.000
Sous-programme : Logement public locatif	16.000.000.000	4.000.000.000	_	_	16.000.000.000	4.000.000.000
Sous-programme : Aides au logement	_	-	10.500.000.000	6.300.000.000	10.500.000.000	6.300.000.000
Programme: Urbanisme et aménagement	2.050.000.000	550.000.000	_	ı	2.050.000.000	550.000.000
Sous-programme : Aménagement du foncier	2.050.000.000	550.000.000	_	_	2.050.000.000	550.000.000
Programme : Administration générale	10.000.000	10.000.000	_	_	10.000.000	10.000.000
Sous-programme : Soutien administratif	10.000.000	10.000.000	_	_	10.000.000	10.000.000

Portefeuilles de	Titre 3 : Dépenses d'investissement		Titre 4 : Dépenses de transfert		Total	
programmes, programmes et sous-programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ministère des travaux publics et des infrastructures de base	30.089.205.075	17.124.242.490	_	-	30.089.205.075	17.124.242.490
Programme : Infrastructures routières et autoroutières	29.834.205.075	17.074.242.490	_	_	29.834.205.075	17.074.242.490
Sous-programme : Développement des infrastructures routières	9.610.000.000	5.400.000.000	_	_	9.610.000.000	5.400.000.000
Sous-programme: Entretien routier	20.224.205.075	11.674.242.490	_	_	20.224.205.075	11.674.242.490
Programme : Infrastructures aéroportuaires	255.000.000	50.000.000	_	_	255.000.000	50.000.000
Sous-programme : Développement des infrastructures aéroportuaires	255.000.000	50.000.000	_	_	255.000.000	50.000.000
Ministère des transports	645.000.000	175.000.000	_	_	645.000.000	175.000.000
Programme : Mobilité et logistique	645.000.000	175.000.000	_	_	645.000.000	175.000.000
Sous-programme : Transports routiers et logistique	645.000.000	175.000.000	_	_	645.000.000	175.000.000
Ministère de l'hydraulique	5.320.000.000	1.610.000.000	_	_	5.320.000.000	1.610.000.000
Programme : Mobilisation des ressources en eau et de la sécurité hydrique	1.900.000.000	590.000.000	_	_	1.900.000.000	590.000.000
Sous-programme : Forages	1.900.000.000	590.000.000	_	_	1.900.000.000	590.000.000
Programme : Approvisionnement en eau potable et industrielle	3.300.000.000	900.000.000	_	_	3.300.000.000	900.000.000
Sous-programme : Adduction en eau potable et industrielle	1.400.000.000	400.000.000	_	_	1.400.000.000	400.000.000
Sous-programme : Réseaux de distribution	1.900.000.000	500.000.000	_	_	1.900.000.000	500.000.000

Portefeuilles de	Titre 3 : Dépenses d'investissement		Titre 4 : Dépenses de transfert		Total	
programmes, programmes et sous-programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme : Hydraulique agricole	40.000.000	40.000.000	_	_	40.000.000	40.000.000
Sous-programme: Petite et moyenne hydraulique	40.000.000	40.000.000	_	-	40.000.000	40.000.000
Programme : Assainissement et protection du milieu naturel	80.000.000	80.000.000	_	_	80.000.000	80.000.000
Sous-programme : Stations d'épuration des eaux usées	80.000.000	80.000.000	_	_	80.000.000	80.000.000
Ministère du tourisme et de l'artisanat	31.300.000	31.300.000	_	_	31.300.000	31.300.000
Programme : Tourisme	15.000.000	15.000.000	_	_	15.000.000	15.000.000
Sous-programme : Soutien aux projets touristiques	15.000.000	15.000.000	_	_	15.000.000	15.000.000
Programme : Artisanat et métiers	16.300.000	16.300.000	_	-	16.300.000	16.300.000
Sous-programme : Pilotage et encadrement du développement de l'artisanat et des métiers	16.300.000	16.300.000	_	_	16.300.000	16.300.000
Ministère de la santé	10.975.000.000	2.875.000.000	_	_	10.975.000.000	2.875.000.000
Programme : Prévention et soins	10.975.000.000	2.875.000.000	_	-	10.975.000.000	2.875.000.000
Sous-programme : Prévention et soins	10.975.000.000	2.875.000.000	_	_	10.975.000.000	2.875.000.000
Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables	1.600.000.000	77.000.000	_	_	1.600.000.000	77.000.000
Programme : Environnement et développement durable	1.600.000.000	77.000.000	_	_	1.600.000.000	77.000.000
Sous-programme : Environnement urbain et industriel	1.600.000.000	77.000.000	_	_	1.600.000.000	77.000.000
Total des crédits ouverts	92.427.552.075	39.797.741.890	14.582.000.000	10.342.000.000	107.009.552.075	50.139.741.890

Décret présidentiel n° 23-387 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition de la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Journada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret présidentiel n° 23-01 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition de la Présidence de la République;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, un montant de deux cent millions de dinars (200.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2023, un montant de deux cent millions de dinars (200.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes de la Présidence de la République, réparti conformément au tableau annexé à l'original du présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 23-388 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Journada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret présidentiel n° 23-02 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis la disposition du ministre des finances ;

#### Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, un montant de trois cent trente-huit millions cent quatre-vingtneuf mille dinars (338.189.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2023, un montant de trois cent trente-huit millions cent quatre-vingt-neuf mille dinars (338.189.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, réparti conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

#### TABLEAU ANNEXE

En DA

Intitulés des programmes	Titre 1 : Dépens	ses de personnel	Total		
et sous-programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Administration générale	338.189.000	338.189.000	338.189.000	338.189.000	
Gestion du ministère	41.250.000	41.250.000	41.250.000	41.250.000	
Soutien administratif	296.939.000	296.939.000	296.939.000	296.939.000	
Total des crédits ouverts	338.189.000	338.189.000	338.189.000	338.189.000	

Décret présidentiel n° 23-389 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Journada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, un montant de deux milliards de dinars (2.000.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2023, un montant de deux milliards de dinars (2.000.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes du ministère des finances, au programme « Budget », au sous-programme « Soutien administratif » et au titre 4 « Dépenses de transfert ».

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.
----★----

Décret présidentiel n° 23-390 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de l'éducation nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de l'éducation nationale,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances :

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Journada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-16 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre de l'éducation nationale ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, un montant de un milliard quatre-vingt-dix millions de dinars (1.090.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2023, un montant de un milliard quatre-vingt-dix millions de dinars (1.090.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes du ministère de l'éducation nationale, réparti conformément au tableau annexé au présent décret.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

TABLEAU ANNEXE

En DA

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 72

Intitulés des programmes et		Dépenses issement
sous-programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Enseignement de base	1 044 000 000	1 044 000 000
Enseignement préparatoire et primaire	772 000 000	772 000 000
Enseignement moyen normal et spécialisé	272 000 000	272 000 000
Enseignement secondaire	46 000 000	46 000 000
Enseignement secondaire normal, spécifique et spécialisé	46 000 000	46 000 000
Total des crédits ouverts	1 090 000 000	1 090 000 000

Décret présidentiel n° 23-391 du 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de la jeunesse et des sports.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de la jeunesse et des sports,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Journada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-20 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre de la jeunesse et des sports ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, un montant de un milliard de dinars (1.000.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2023, un montant de un milliard de dinars (1.000.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au programme « Sports », au sous-programme « Vie syndicale et établissements sportifs » et au titre 4 « Dépenses de transfert » au portefeuille de programmes du ministère de la jeunesse et des sports.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Rabie Ethani 1445 correspondant au 6 novembre 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 23-398 du 23 Rabie Ethani 1445 correspondant au 7 novembre 2023 modifiant le décret présidentiel n° 96-436 du 20 Rajab 1417 correspondant au 1er décembre 1996 portant création, organisation et fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie et des mines,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 19-05 du 14 Dhou El Kaâda 1440 correspondant au 17 juillet 2019 relative aux activités nucléaires ;

Vu le décret présidentiel n° 96-436 du 20 Rajab 1417 correspondant au 1er décembre 1996, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 21-239 du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

#### Décrète :

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier les dispositions du décret présidentiel n° 96-436 du 20 Rajab 1417 correspondant au 1er décembre 1996 portant création, organisation et fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique.

- Art. 2. Les dispositions des *articles 4*, 9 et *11* du décret présidentiel n° 96-436 du 20 Rajab 1417 correspondant au 1er décembre 1996 susvisé, sont modifiées et rédigées comme suit :
- « Art. 4. Le commissariat est l'instrument de conception et de mise en œuvre de la politique nationale de promotion et de développement de l'énergie et des techniques nucléaires.

A ce titre, il a pour missions:

- d'étudier et de proposer les éléments d'une stratégie nationale dans le domaine de l'énergie atomique, conformément aux orientations, priorités et décisions arrêtées par l'autorité de tutelle :
- d'étudier et de définir la stratégie de mise en œuvre, les modalités et les moyens nécessaires pour favoriser le développement des sciences et technologies nucléaires et de promouvoir l'utilisation de l'énergie atomique et de ses applications dans tous les secteurs, notamment dans les domaines des sciences, de l'énergie, de l'industrie, de la santé, de l'agriculture, de l'hydraulique, des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

- d'élaborer et de mettre en œuvre les plans et programmes arrêtés et d'en assurer le suivi et l'évaluation;
- d'assurer, en liaison avec les maîtres d'ouvrages publics, la maîtrise d'œuvre de tout système énergétique nucléaire, notamment la production de l'énergie électrique et le dessalement de l'eau ;
- de contribuer à toute action visant à impulser et à favoriser les activités de prospection, d'exploration, d'exploitation, de traitement, de transformation, de valorisation, de gestion et de stockage des matières premières et des matériaux nucléaires;
- de promouvoir le développement technologique nécessaire à la mise au point de dispositifs, de matériels, de composants et de produits et d'en développer les applications ;
- de réaliser par ses propres structures et celles qui lui sont associées, en liaison avec les secteurs concernés, les programmes de recherche et de développement dans le domaine de l'énergie atomique, d'en suivre, d'en contrôler l'exécution et d'en assurer l'évaluation et la valorisation ;
- de contribuer au développement des applications des techniques nucléaires au sein des entités relevant d'autres institutions et organismes nationaux;
- de contribuer, en liaison avec les instances concernées, à l'élaboration des normes techniques de sûreté et de sécurité se rapportant à son domaine d'activité et des normes techniques générales de sûreté nucléaire, physique et radiologique, concernant les installations nucléaires et radiologiques et les installations de gestion des déchets radioactifs ;
- de participer, avec les secteurs concernés, à l'élaboration de tout projet de texte à caractère législatif ou réglementaire se rapportant à son domaine d'activité;
- de proposer les mesures réglementaires adéquates et les moyens appropriés, visant la promotion des chercheurs et des experts nationaux dans le domaine de l'énergie nucléaire;
- d'assurer, en liaison avec les secteurs concernés, la formation, le recyclage et le perfectionnement des personnels nécessaires à la réalisation de ses missions, notamment au sein des structures qui lui sont rattachées ;
- d'assurer la collecte, la conservation et la diffusion des informations scientifiques et techniques et de toute autre information en relation avec le domaine de l'énergie atomique, conformément à la réglementation en vigueur;
- d'élaborer et d'assurer, en liaison avec les structures concernées, la mise en œuvre et le suivi des programmes et actions de coopération bilatérale et multilatérale dans son domaine d'activité;
- d'assurer, en liaison avec les institutions concernées, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des engagements découlant des obligations de l'Etat, en matière d'accords régionaux et internationaux se rapportant à son domaine d'activité. ».

« *Art*. 9. — Le président du conseil d'administration du commissariat est nommé par décret présidentiel.

Le conseil d'administration comprend les membres suivants :

- un représentant du ministère de la défense nationale ;
- un représentant du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger ;
- un représentant du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;
  - un représentant du ministre des finances ;
  - un représentant du ministre de l'énergie et des mines ;
- un représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- un représentant du ministre de l'industrie et de la production pharmaceutique ;
  - un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
  - un représentant du ministre chargé de l'hydraulique ;
  - un représentant du ministre chargé de la santé ;
  - un représentant du ministre chargé de l'environnement.

Le conseil d'administration peut faire appel à toute personne physique ou morale compétente susceptible de l'éclairer dans ses travaux.».

« <i>Art. 11.</i> — Le conseil d'administration est c	charge	:
---	--------	---

(Suite Grangement)
(sans changement)
(sans changement)
— d'évaluer les résultats de l'ensemble des travaux réalisés

(sans changement)

par le commissariat ;

	(le reste sans	changement)	».
--	----------------	-------------	----

Art. 3. — Les dispositions de l'*article 4 bis* du décret présidentiel n° 96-436 du 20 Rajab 1417 correspondant au 1er décembre 1996 portant création, organisation et fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique, modifié et complété, sont abrogées.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Rabie Ethani 1445 correspondant au 7 novembre 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret exécutif n° 23-401 du 25 Rabie Ethani 1445 correspondant au 9 novembre 2023 fixant les modalités d'élaboration des cahiers de prescriptions particulières architecturales.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5 et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 90-29 du 14 Journada El Oula 1411 correspondant au 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme ;

Vu le décret législatif n° 94-07 du 7 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 18 mai 1994, modifié, relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte, notamment ses articles 5, 38 et 53;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Journada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu la loi n° 07-06 du 25 Rabie Ethani 1428 correspondant au 13 mai 2007, modifiée et complétée, relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts ;

Vu la loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011, modifiée et complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 95-370 du 22 Journada Ethania 1416 correspondant au 15 novembre 1995 fixant l'organisation et le fonctionnement du comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti de wilaya;

Vu le décret exécutif n° 08-189 du 27 Journada Ethania 1429 correspondant au 1er juillet 2008, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville ;

Vu le décret exécutif n° 14-27 du Aouel Rabie Ethani 1435 correspondant au 1er février 2014 fixant les prescriptions urbanistiques, architecturales et techniques applicables aux constructions dans les wilayas du sud ;

#### Décrète:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 53 et conformément aux articles 5 et 38 du décret législatif n° 94-07 du 7 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 18 mai 1994, modifié, relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte, le présent décret a pour objet de fixer les modalités d'élaboration des cahiers de prescriptions particulières architecturales.

#### CHAPITRE 1er

#### **DISPOSITIONS GENERALES**

- Art. 2. Au sens du présent décret, il est entendu par cahiers de prescriptions particulières architecturales, le cadre de référence du bâti intégré avec son environnement culturel et paysager.
- Art. 3. Les cahiers de prescriptions particulières architecturales visent à garantir une production architecturale et urbanistique cohérente avec son environnement.
- Art. 4. Les cahiers de prescriptions particulières architecturales sont destinés à l'ensemble des intervenants dans la gestion, la promotion et la production architecturale et urbaine.
- Art. 5. Les cahiers de prescriptions particulières architecturales s'appliquent au niveau des collectivités locales dont les territoires renferment des particularités architecturales.

#### **CHAPITRE 2**

#### MODALITES D'ELABORATION DES CAHIERS DE PRESCRIPTIONS PARTICULIERES ARCHITECTURALES

- Art. 6. Les cahiers de prescriptions particulières architecturales sont élaborés par les collectivités locales et le comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti de wilaya.
- Art. 7. Les cahiers de prescriptions particulières architecturales sont établis, après délimitation du périmètre d'étude des territoires qui renferment les particularités architecturales, par arrêté :
  - du wali territorialement compétent ;
- du ministre chargé de l'architecture et de l'urbanisme lorsque le territoire couvre plus d'une wilaya.

Art. 8. — Les cahiers de prescriptions particulières architecturales sont élaborés en deux phases :

#### Phase 1: diagnostic, comporte:

- l'identification des spécificités patrimoniales et potentialités architecturales, urbanistiques et paysagères ;
- l'identification des incohérences dans la composante du bâti, de l'urbanisme et du paysage.

#### Phase 2 : élaboration du guide référentiel, comporte :

- les orientations prenant en charge les spécificités patrimoniales et potentialités architecturales urbanistiques et paysagères diagnostiquées ;
- les propositions de solutions apportées aux incohérences diagnostiquées, afin d'aboutir à une harmonie et à une fonctionnalité efficace performante.
- Art. 9. Les cahiers de prescriptions particulières architecturales sont établis en format papier et numérique, comprennent les documents suivants :
- documents graphiques à une échelle lisible suivant le niveau de détail requis ;
  - documents écrits sous forme de rapports.
- Art. 10. Le comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti de wilaya transmet les cahiers de prescriptions particulières architecturales aux services techniques concernés, pour avis dans un délai n'excédant pas 30 jours, à partir de la date de réception.
- Art. 11. Le comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti de wilaya valide les cahiers de prescriptions particulières architecturales, après avis des services techniques consultés, et les transmet aux autorités concernées pour approbation, selon le cas, par :
- arrêté du wali territorialement compétent lorsque le territoire couvre une seule wilaya;
- arrêté du ministre chargé de l'architecture et de l'urbanisme lorsque le territoire couvre plus d'une wilaya.
- Art. 12. Les cahiers de prescriptions particulières architecturales approuvés sont notifiés aux :
- wali (s) territorialement compétent (s), dans le cas où l'approbation des cahiers de prescriptions particulières architecturales est de la compétence du ministre chargé de l'architecture et de l'urbanisme ;
  - services concernés au niveau de (s) wilaya (s) ;
  - conseils locaux de l'ordre des architectes concernés.
- Art. 13. Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Rabie Ethani 1445 correspondant au 9 novembre 2023.

Aïmene BENADERRAHMANE.

Décret exécutif n° 23-402 du 25 Rabie Ethani 1445 correspondant au 9 novembre 2023 complétant le décret exécutif n° 10-92 du 28 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 14 mars 2010 portant création d'établissements publics de transport urbain et suburbain.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des transports,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-09 du 2 Journada El Oula 1404 correspondant au 4 février 1984, modifiée et complétée, relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu le décret n° 84-79 du Aouel Rajab 1404 correspondant au 3 avril 1984, complété, fixant les noms et les chefs-lieux des wilayas ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 10-91 du 28 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 14 mars 2010, complété, fixant le statut-type de l'établissement public de transport urbain et suburbain ;

Vu le décret exécutif n° 10-92 du 28 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 14 mars 2010 portant création d'établissements publics de transport urbain et suburbain ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les dispositions de l'*article 1er* du décret exécutif n° 10-92 du 28 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 14 mars 2010 portant création d'établissements publics de transport urbain et suburbain, sont complétées et rédigées comme suit :

« Article 1er. — Il est créé, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 10-91 du 28 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 14 mars 2010, susvisé, au chef-lieu des wilayas de : ................ (sans changement jusqu'à) Relizane, Timimoun, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djellal, Béni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El Meghaier et El Meniaa, un établissement public de transport urbain et suburbain. ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Rabie Ethani 1445 correspondant au 9 novembre 2023.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature.

Le Premier ministre,

Vu la Constitution, notamment son article 112;

Vu le décret présidentiel n° 23-404 du 27 Rabie Ethani 1445 correspondant au 11 novembre 2023 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement :

#### Décrète :

Article 1er. — Les membres du Gouvernement peuvent, par arrêté, donner délégation aux fonctionnaires de leur administration centrale, exerçant, au moins, les fonctions de directeur, à l'effet de signer tous actes individuels et réglementaires.

Art. 2. — Les membres du Gouvernement peuvent, en la même forme, donner délégation aux fonctionnaires de leur administration centrale, exerçant, au moins, les fonctions de sous-directeur, à l'effet de signer les ordonnances de paiement, de virement et de délégation de crédits, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes ainsi que les décisions entrant dans le cadre des attributions organiques des sous-directions qui leur sont régulièrement confiées, à l'exclusion des décisions prises sous forme d'arrêté.

Art. 3. — L'arrêté de délégation doit désigner nommément le titulaire de la délégation. Il énumère les matières qui en font l'objet sans que celles-ci ne puissent excéder les limites des attributions confiées au titulaire de la délégation.

Art. 4. — La délégation prend automatiquement fin, en même temps que prennent fin les pouvoirs du délégateur ou les fonctions du délégataire.

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023.

Mohamed Ennadir LARBAOUI.

#### **DECISIONS INDIVIDUELLES**

Décrets présidentiels du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux dans certaines wilayas.

Par décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023, il est mis fin aux fonctions de secrétaires généraux aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Rabeh Mourad Yaza, à la wilaya de Bouira;
- Bouhadjar Maatli, à la wilaya de Tébessa;
- Mebrouk Ouled Abdennebi, à la wilaya de Sidi Bel Abbès;
  - Messaoud Boularas, à la wilaya de Médéa ;
  - Rabah Ali, à la wilaya d'El Oued;
  - Abdelfetteh Benguergoura, à la wilaya d'Ouled Djellal;
  - Kamel Hadji, à la wilaya d'El Meghaier ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023, il est mis fin aux fonctions de secrétaires généraux aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Boudjemaa Saila, à la wilaya de Djelfa;
- Abdelouahab Azzouz, à la wilaya de Mascara;
- Abdelkader Moulay, à la wilaya de Tissemsilt ;
- Abdelmalek Aïssaoui, à la wilaya de Khenchela ;

admis à la retraite.

Par décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023, il est mis fin aux fonctions de secrétaires généraux aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Rachid Belharazem, à la wilaya de Aïn Defla ;
- Hacène Lebbad, à la wilaya de Ghardaïa.

----★----

Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras dans certaines wilayas.

Par décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023, il est mis fin aux fonctions de chefs de daïras aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

#### wilaya de Bejaïa:

Bachir Menoun, à la daïra de Tazmalt.

#### wilaya de Tlemcen:

— Mohamed Tanfar, à la daïra de Sabra.

#### wilaya de Tiaret:

— Riad Maoui, à la daïra de Sougueur.

#### wilava de Tizi Ouzou:

— Tahar Chettih, à la daïra de Tizi Ghenif.

#### wilaya de Sétif:

- Djamal Boudjezza, à la daïra de Sétif;
- Amine Grimes, à la daïra d'El Eulma.

#### wilava de Sidi Bel Abbès:

— Abdelmalek Makhloufi, à la daïra de Sidi Bel Abbès.

#### wilaya de Constantine:

— Djelloul Cheboui, à la daïra de Constantine.

#### wilaya de Boumerdès:

— Badis Mokhtar, à la daïra de Boudouaou.

#### wilaya de Aïn Defla:

— Abdelkader Amri, à la daïra de Khemis;

appelés à exercer d'autres fonctions.
———★———

Décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 portant nomination de secrétaires généraux dans certaines wilayas.

Par décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023, sont nommés secrétaires généraux aux wilayas suivantes, Mme. et MM.:

- Kamel Hadji, à la wilaya de Blida;
- Fayçal Bensaidi, à la wilaya de Bouira;
- Ahcene Medouri, à la wilaya de Tébessa;
- Rabeh Mourad Yaza, à la wilaya de Tiaret;
- Abdelkader Amri, à la wilaya de Djelfa;
- Abdelfetteh Benguergoura, à la wilaya de Sétif;
- Riad Maoui, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
- Mebrouk Ouled Abdennebi, à la wilaya de Guelma;
- Badis Mokhtar, à la wilaya de Médéa;
- Abdelmalek Makhloufi, à la wilaya de Mascara;
- Tahar Chettih, à la wilaya de Ouargla;
- Djamal Boudjezza, à la wilaya de Boumerdès ;
- Abdelkader Saadi, à la wilaya de Tissemsilt ;
- Amine Grimes, à la wilaya d'El Oued;

- Rabah Ali, à la wilaya de Khenchela;
- Nadia Nabi, à la wilaya de Aïn Defla ;
- Messaoud Boularas, à la wilaya de Naâma ;
- Djelloul Cheboui, à la wilaya de Ghardaïa;
- Mohamed Tanfar, à la wilaya de Ouled Djellal;
- Bouhadjar Maatli, à la wilaya de In Salah;
- Nasr-Eddine Kaddouri, à la wilaya d'El Meghaier;

---<del>\*</del>---

Bachir Menoun, à la wilaya d'El Meniaâ.

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du centre des applications spatiales à l'Agence spatiale algérienne.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur du centre des applications spatiales à l'Agence spatiale algérienne, exercées par M. Ali Hassani.

Décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs généraux de wilayas.

Par décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023, il est mis fin aux fonctions d'inspecteurs généraux des wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Ahcene Medouri, à la wilaya de Tizi Ouzou ;
- Abdelkader Saadi, à la wilaya de Mascara;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration locale de la wilaya de Tizi Ouzou.

---<del>\*</del>----

Par décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'administration locale de la wilaya de Tizi Ouzou, exercées par M. Nasr-Eddine Kaddouri, appelé à exercer une autre fonction.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la réglementation et des affaires générales de la wilaya de Timimoun.

Par décret exécutif du 21 Rabie Ethani 1445 correspondant au 5 novembre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de la réglementation et des affaires générales de la wilaya de Timimoun, exercées par M. Fayçal Bensaidi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'enseignement spécialisé et l'enseignement privé au ministère de l'éducation nationale.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'enseignement spécialisé et l'enseignement privé au ministère de l'éducation nationale, exercées par M. Abdelhafid Hadjsadok, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à l'inspection générale de l'éducation nationale.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur à l'inspection générale de l'éducation nationale, exercées par M. Bachir Bekhedda.

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de l'éducation nationale.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de sousdirectrice de l'enseignement privé au ministère de l'éducation nationale, exercées par Mme. Nassila Kaouadji, appelée à réintégrer son grade d'origine.

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'éducation de la wilaya d'El Bayadh.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'éducation de la wilaya d'El Bayadh, exercées par M. Ali Merah, appelé à exercer une autre fonction.

Décrets exécutifs du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de vice-recteurs d'universités.

---<del>\*</del>---

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de vicerecteurs à l'université d'Alger 2, exercées par Mme. et M.:

- Assia Kaced, vice-rectrice chargée des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques;
- Kamal Boumenir, vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de postgraduation;

sur leur demande.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire et la recherche scientifique et la formation supérieure de post-graduation à l'université de Mostaganem, exercées par M. Nouredine Benderdouch, sur sa demande.

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions d'un vice-recteur à l'université de Batna 2.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de vice-recteur chargé de la formation supérieure des premier et deuxième cycles, la formation continue, les diplômes et la formation supérieure de graduation à l'université de Batna 2, exercées par M. Mourad Brioua.

**----**★----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté des sciences à l'université d'Alger 1.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de doyen de la faculté des sciences à l'université d'Alger 1, exercées par M. Ahmed Bouaziz, sur sa demande.

----**★**----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de la formation et de l'enseignement professionnels de wilayas.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la formation et de l'enseignement professionnels aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et M.:

- Halima Meziani, à la wilaya de Blida;
- Abdelkader Touil, à la wilaya d'Alger.

**----**★**---**-

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de l'ex-directeur de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique de la wilaya d'Adrar.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de l'ex-directeur de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique de la wilaya d'Adrar, exercées par M. Keina Keina, appelé à exercer une autre fonction.

**----**

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la poste et des télécommunications de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de la poste et des télécommunications de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar, exercées par M. Mohamed Benhamza, appelé à exercer une autre fonction. Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice du soutien à l'accès aux services sociaux et de l'accessibilité à l'environnement physique, économique, social et culturel au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, exercées par Mme. Nadia Rebbah, admise à la retraite.

----**★**----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

— Salim Merad, à la wilaya de Biskra, appelé à réintégrer son grade d'origine ;

---<del>\*</del>---

— Omar Drourou, à la wilaya de Mascara.

Décrets exécutifs du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs des services agricoles dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeurs des services agricoles aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Mohamed Ali Mouada, à la wilaya de Batna;
- Djamel Benchamma, à la wilaya de Aïn Defla;
- Nadjib Bouhala, à la wilaya de Ouled Djellal;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directrice des services agricoles à la wilaya de Tissemsilt, exercées par Mme. Mounira Marouf.

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de chargée d'études et de synthèse au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, exercées par Mme. Faiza Bendjama.

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs des équipements publics de wilayas.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeurs des équipements publics aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et M.:

- Raja Cherifi, à la wilaya de Béjaïa;
- Nouredine Boubachiche, à la wilaya de Mila.

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur du suivi et de la promotion des échanges commerciaux à l'ex-ministère du commerce.

----<del>\*</del>----

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur du suivi et de la promotion des échanges commerciaux à l'ex-ministère du commerce, exercées par M. Salim Reggad, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de la directrice régionale du commerce de Annaba.

---<del>\*</del>----

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directrice régionale du commerce de Annaba, exercées par Mme. Farah Mekideche, appelée à exercer une autre fonction.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration générale à l'ex-ministère des travaux publics.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin, à compter du 8 mai 2023, aux fonctions de directeur de l'administration générale à l'ex-ministère des travaux publics, exercées par M. Mustapha Hamimi, pour suppression de structure.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de la directrice des infrastructures routières et autoroutières à l'ex-ministère des travaux publics.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directrice des infrastructures routières et autoroutières à l'ex-ministère des travaux publics, exercées par Mme. Sonia Adafer, appelée à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur des travaux publics de la wilaya de Tiaret.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur des travaux publics de la wilaya de Tiaret, exercées par M. Hamid Bouazghi, appelé à exercer une autre fonction.

Décrets exécutifs du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs des ressources en eau de wilayas.

----<del>\*</del>----

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur des ressources en eau de la wilaya de Chlef, exercées par M. Mohamed Bouali, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur des ressources en eau de la wilaya de Biskra, exercées par M. Belaïd Mezerket, appelé à exercer une autre fonction.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs des transports dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeurs des transports aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Ilyes Habes, à la wilaya de Saïda ;
- Toufik Djeddi, à la wilaya de Skikda;
- Amine Bouam, à la wilaya de Souk Ahras;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de sousdirectrices à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat.

----<del>\*</del>----

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de sousdirectrices à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, exercées par Mmes.:

- Souhila Boutafenouchet, sous-directrice de la valorisation du potentiel et de l'action des entreprises du secteur à la direction du suivi des entreprises du secteur;
- Nadjia Bouame, sous-directrice de la valorisation de l'utilisation des eaux thermales à la direction générale du tourisme;

appelées à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la chambre de pêche et d'aquaculture inter-wilaya de Sétif.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de la chambre de pêche et d'aquaculture inter-wilaya de Sétif, exercées par M. Ahmed Bendjeddou, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture de Aïn Témouchent.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture de Aïn Témouchent, exercées par M. Toufik Ammar Seraie, sur sa demande.

----\*---

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de la directrice de l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, il est mis fin aux fonctions de directrice de l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran, exercées par Mme. Souâd Mouffak, admise à la retraite.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale de l'éducation nationale.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, M. Abdelhafid Hadjsadok est nommé inspecteur à l'inspection générale de l'éducation nationale.

----<del>\*</del>----

Décrets exécutifs du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination de directeurs de l'éducation dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, sont nommés directeurs de l'éducation aux wilayas suivantes, MM.:

- Ali Merah, à la wilaya de Bouira;
- Abdelbasset Korichi, à la wilaya d'El Bayadh.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, M. Lakhdar Barkati est nommé directeur de l'éducation à la wilaya de Constantine.

----★----

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination d'un vice-recteur à l'université des sciences et de la technologie d'Oran.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, M. Noureddine Tchouar est nommé vice-recteur chargé de la formation supérieure des premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes et la formation supérieure de graduation à l'université des sciences et de la technologie d'Oran.

**----**★----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, M. Mohammed Saci est nommé sousdirecteur des formations aux métiers du sport, au ministère de la jeunesse et des sports.

---<del>\*</del>---

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination de directeurs de la poste et des télécommunications aux wilayas.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, sont nommés directeurs de la poste et des télécommunications aux wilayas suivantes MM.:

- Mohamed Benhamza, à la wilaya d'Adrar;
- Keina Keina, à la wilaya de Bordi Badji Mokhtar.

----★----

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination de directeurs des services agricoles dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, sont nommés directeurs des services agricoles aux wilayas suivantes, MM.:

- Djamel Benchamma, à la wilaya de Constantine ;
- Nadjib Bouhala, à la wilaya de Boumerdès;
- Mohamed Ali Mouada, à la wilaya de Tissemsilt.

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination de la directrice du suivi et de la promotion des échanges commerciaux au ministère du commerce et de la promotion des exportations.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, Mme. Farah Mekideche est nommée directrice du suivi et de la promotion des échanges commerciaux au ministère du commerce et de la promotion des exportations.

----★----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination du directeur régional du commerce à Saïda.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, M. Salim Reggad est nommé directeur régional du commerce à Saïda.

----★----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse au ministère des travaux publics et des infrastructures de base.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, Mme. Sonia Adafer est nommée chargée d'études et de synthèse au ministère des travaux publics et des infrastructures de base.

---<del>\*</del>----

Décrets exécutifs du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination des directeurs des travaux publics dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, M. Hamid Bouazghi est nommé directeur des travaux publics à la wilaya d'Alger.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, Mme. Naïma Kouici est nommée directrice des travaux publics à la wilaya de Bordj Bou Arréridj.

\_\_\_\_\_

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, M. Habib Semghouni est nommé directeur des travaux publics à la wilaya de Relizane. Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination au ministère de l'hydraulique.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, sont nommés au ministère de l'hydraulique, Mmes. et MM. :

- Souhila Boutafenouchet, chargée d'études et de synthèse;
  - Nadjia Bouame, inspectrice;
  - Abderraouf Boukhalfa, inspecteur ;
- Belaïd Mezerket, directeur de l'alimentation en eau potable et industrielle.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination d'un chef d'études au ministère de l'hydraulique.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, M. Nadir Hama est nommé chef d'études au bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement au ministère de l'hydraulique.

-<del>\*</del>----

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination du directeur des ressources en eau à la wilaya de Biskra.

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, M. Mohamed Bouali est nommé directeur des ressources en eau à la wilaya de Biskra.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 portant nomination de directeurs des transports dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023, sont nommés directeurs des transports aux wilayas suivantes, MM.:

- Ilyes Habes, à la wilaya de Jijel;
- Amine Bouam, à la wilaya de Skikda;
- Toufik Djeddi, à la wilaya de Souk Ahras.

Décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023 portant nomination du directeur de la pêche et de l'aquaculture à la wilaya de Béchar.

---<del>\*</del>----

Par décret exécutif du 4 Rabie Ethani 1445 correspondant au 19 octobre 2023, M. Ahmed Bendjeddou est nommé directeur de la pêche et de l'aquaculture à la wilaya de Béchar.

#### ARRETES, DECISIONS ET AVIS

#### MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 14 Rabie Ethani 1445 correspondant au 29 octobre 2023 mettant fin aux fonctions de suppléant au chef du service régional du contrôle préalable des dépenses engagées auprès de la 2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 14 Rabie Ethani 1445 correspondant au 29 octobre 2023, il est mis fin, à compter du 31 août 2023, aux fonctions de suppléant au chef du service régional du contrôle préalable des dépenses engagées auprès de la 2ème région militaire, exercées par M. Hichem-Abdelhamid Guerrada Safa.

Arrêté interministériel du 14 Rabie Ethani 1445 correspondant au 29 octobre 2023 portant désignation dans les fonctions de suppléant au chef du service régional du contrôle préalable des dépenses engagées auprès de la 2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 14 Rabie Ethani 1445 correspondant au 29 octobre 2023, M. Mohammed Arabi est désigné, à compter du 1er septembre 2023, dans les fonctions de suppléant au chef du service régional du contrôle préalable des dépenses engagées auprès de la 2ème région militaire.

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1445 correspondant au 23 octobre 2023 portant délégation de signature à la directrice des finances et de la comptabilité.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 14-104 du 10 Journada El Oula 1435 correspondant au 12 mars 2014, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret exécutif n° 18-331 du 14 Rabie Ethani 1440 correspondant au 22 décembre 2018 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret exécutif n° 21-282 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination de Mme. Malika Ouguenoune, directrice des finances et de la comptabilité au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme. Malika Ouguenoune, directrice des finances et de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, tous actes et décisions y compris les ordres de paiement ou de virement, les délégations de crédits, les lettres d'ordonnancement, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Rabie Ethani 1445 correspondant au 23 octobre 2023.

Brahim MERAD.

#### MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

Arrêté du 22 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 11 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 30 Rabie Ethani 1444 correspondant au 24 novembre 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère du commerce et de la promotion des exportations.

Par arrêté du 22 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 11 juillet 2023, l'arrêté du 30 Rabie Ethani 1444 correspondant au 24 novembre 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère du commerce et de la promotion des exportations, est modifié comme suit :

« Membres permanents :
(sans changement jusqu'à)
<ul> <li>M. Hicham Guelmamen, représentant du ministre chargé des finances (direction générale du budget);</li> </ul>
<ul> <li>Mme. Karima Djebbar, représentante du ministre chargé des finances (direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat);</li> </ul>
(sans changement)
Membres suppléants :
(sans changement jusqu'à)
<ul> <li>Mme. Nawel Arbane, représentante du ministre chargé des finances (direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat);</li> </ul>
(le reste sans changement)».

#### MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

Arrêté du 25 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 13 juillet 2023 portant homologation des indices des salaires et matières du 1er trimestre 2023, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH).

Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville,

Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment ses articles 102 et 103 ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 22-357 du 24 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 20 octobre 2022 portant transformation de la « caisse nationale du logement » d'un établissement public à caractère industriel et commercial en entreprise publique économique ;

#### Arrête:

Article 1er. — En application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 susvisé, sont homologués les indices des salaires et des matières du 1er trimestre 2023, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH) et définis aux tableaux joints en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 13 juillet 2023.

Mohamed Tarek BELARIBI.

## ANNEXE

# TABLEAUX DES INDICES DES SALAIRES ET DES MATIERES UTILISES DANS LES FORMULES D'ACTUALISATION ET DE REVISION DES PRIX DES MARCHES DE TRAVAUX DU SECTEUR DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE (BTPH)

#### 1er trimestre 2023

#### I. INDICES SALAIRES

#### A. Indices salaires base 1000 - janvier 2020

MOIS			EQUIPEMENTS		
WOIS	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Janvier 2023	1038	1056	1046	1034	1055
Février 2023	1038	1056	1046	1034	1055
Mars 2023	1038	1056	1046	1035	1055

# B. Coefficient de raccordement permettant de calculer à partir des indices base 1000 en janvier 2011, les indices base 1000 en janvier 2020

Equipements	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Coefficient de raccordement	1,420	1,305	1,268	1,446	1,390

#### II. COEFFICIENT « K » DES CHARGES SOCIALES

A compter du 1er octobre 1999, deux (2) valeurs du coefficient « K » des charges sociales sont applicables dans les formules de variation de prix, selon les cas suivants :

1) La valeur du coefficient « K » des charges sociales, applicable dans les marchés conclus entre le 1er avril 1985 et le 30 septembre 1999 est :

K = 0.5147

2) La valeur du coefficient « K » des charges sociales, applicable dans les marchés conclus postérieurement au 30 septembre 1999 est :

K = 0,5148

#### III. INDICES MATIERES

#### 1- ACIER

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Adp	Acier dur pour précontrainte	1,180	1020	1007	1007
2	Acl	Cornière à ailes égales	1,109	1517	1517	1517
3	Ad	Acier doux pour béton armé	1,000	1000	1000	1000
4	Apf	Profilés métalliques laminés à chaud (IPN, UPN, IPE, HEA, HEB)	1,001	1842	1873	1881
5	At	Acier à haute adhérence pour béton armé	1,084	1453	1466	1521
6	Вс	Boulon et crochet	0,957	1231	1231	1231
7	Chac	Chaudière en acier	1,000	1273	1273	1283
8	Fiat	Fil d'attache	0,934	1381	1362	1362
9	Fp	Fer plat	1,232	1248	1248	1248
10	Ft	Fer en T	1,000	1000	1000	1000
11	Poi	Pointe	0,914	932	999	936
12	Rac	Radiateur en acier	1,000	1011	1011	1015
13	Trs	Treillis soudé	1,258	1562	1534	1454

#### 2- TOLES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Tn	Panneau de tôle nervurée	1,157	1803	1810	1894
2	Та	Tôle acier galvanisé	0,955	1137	1137	1137
3	Tal	Tôle acier pour profilés laminés à froid (P.A.F)	1,210	1073	1073	1073
4	Tea	Tuile acier	1,051	929	929	929
5	Tge	Tôle ondulée galvanisée	1,000	1000	1000	1000

### 3- GRANULATS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Gr	Gravier concassé	0,883	1010	1010	1010
2	Cail	Caillou type ballast	1,058	915	915	915
3	Grr	Gravier roulé	1,000	1000	1000	1000
4	Moe	Moellon	0,996	1000	1000	1000
5	Pme	Poudre de marbre	1,000	1000	1000	1000
6	Sa	Sable alluvionnaire ou de concassage	1,068	956	956	956
7	Tou	Tout-venant	1,306	938	938	938
8	Tuf	Tuf	1,000	1095	1095	1095

#### 4- LIANTS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Bpe	Béton courant prêt à l'emploi	1,085	1014	1002	1003
2	Chc	Chaux hydraulique	1,123	1000	1000	1000
3	Cimc	CEM II ciment portland composé	1,220	995	996	996
4	Cimo	CEM I ciment portland artificiel	1,000	1023	1023	1047
5	Hts	CEM III ciment de haut fourneau	1,000	1306	1290	1291
6	Pl	Plâtre	1,352	1004	1004	1004

#### **5- ADJUVANTS**

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Adja	Accélérateur de prise de béton	0,958	1458	1458	1458
2	Adjh	Hydrofuges	1,005	1263	1263	1263
3	Adjr	Retardateur de prise de béton	0,899	1069	1069	1069
4	Apl	Plastifiant de béton	0,983	1061	1061	1061

#### 6- MAÇONNERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Brc	Brique creuse	0,804	1003	1002	1003
2	Brp	Brique pleine	1,197	1000	1000	990
3	Bts	Brique en terre stabilisée (BTS)	1,000	1000	1000	1000
4	Cl	Claustra	0,933	1000	1000	1000
5	Crp	Carreau de plâtre	1,093	992	992	992
6	Hou	Corps creux (hourdi)	1,740	1013	1013	1013
7	Pba	Poutrelle en béton armé (préfabriquée)	1,000	1000	1000	1064
8	Pg	Parpaing en béton	1,224	1000	1000	1000

#### 7- REVETEMENTS ET COUVERTURES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Caf	Carreau de faïence	0,913	976	976	979
2	Cg	Carreau de granito	1,000	1000	1000	1000
3	Mf	Marbre pour revêtement	1,400	1000	1000	1000
4	Plt	Plinthe	0,775	1050	1038	1050
5	Те	Tuile petite écaillée	0,839	985	985	985

#### 8- PEINTURE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Pve	Peinture vinylique	1,239	1192	1192	1192
2	Pey	Peinture Epoxy	2,086	1000	1000	1000
3	Gly	Peinture glycérophtalique	1,686	1479	1479	1479
4	Par	Peinture Arris	1,210	1782	1782	1782
5	Pea	Peinture antirouille	1,100	1395	1395	1395
6	Peh	Peinture à l'huile	1,630	1528	1528	1528
7	Psy	Peinture styralin	1,763	1414	1414	1414
8	Psyn	Peinture pour signalisation routière	1,220	1694	1694	1694

#### 9- MENUISERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Всј	Bois acajou	1,000	1040	1040	1040
2	Bms	Madrier bois blanc	1,546	1504	1504	1504
3	Во	Contreplaqué	1,372	1248	1236	1225
4	Brn	Bois rouge	1,278	1877	1877	1877
5	Falu	Fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
6	Fb	Fenêtre en bois avec cadre	1,000	1045	1045	1045
7	Fpvc	Fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
8	Pab	Panneau aggloméré de bois	1,103	1093	1093	1093
9	Palu	Porte en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
10	Pb	Persienne en bois avec cadre	1,115	1025	1025	1025
11	PFalu	Porte-fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
12	PFb	Porte-fenêtre en bois avec cadre	0,935	1110	1110	1110
13	PFpvc	Porte-fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
14	Piso	Porte isoplane avec cadre	1,000	1141	1141	1141
15	Ppb	Porte pleine en bois avec cadre	1,046	1067	1067	1067
16	Ppvc	Porte en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
17	Sac	Planche de bois blanc qualité de coffrage	1,312	1305	1305	1305

#### 10- QUINCAILLERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Cr	Crémone	1,103	1058	1058	1058
2	Pa	Paumelle laminée	1,000	1749	1749	1601
3	Pe	Pêne dormant	1,050	1253	1253	1253
4	Tsc	Tube serrurerie carré	1,195	1207	1283	1280
5	Tsr	Tube serrurerie rond	1,250	1303	1433	1433
6	Znl	Zinc laminé	1,146	1218	1218	1218

#### 11- VITRERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Vv	Verre à vitre normal	1,240	1048	1048	1048
2	Brnv	Brique nevada	1,027	1000	1000	1000
3	Mas	Mastic	1,101	1482	1482	1482
4	Va	Verre armé	1,244	1000	1000	1000
5	Vd	Verre épais double	1,000	1000	1000	1000
6	Vgl	Verre glace	1,035	1000	1000	1000
7	Vm	Verre martelé	1,033	1000	1000	1000

#### 12- ELECTRICITE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Armg	Armoire générale	1,000	1039	1039	1039
2	Bau	Bloc autonome	1,000	1167	1167	1167
3	Bod	Boîte de dérivation	1,170	1077	1077	1077
4	Ca	Chemin de câble en dalle perforée	1,000	1402	1402	1402
5	Cf	Fils de cuivre nu	1,157	1382	1382	1382
6	Coe	Coffret d'étage (grille de dérivation)	1,000	1178	1178	1178
7	Cop	Coffret pied de colonne montante	1,000	1028	1028	1028
8	Cor	Coffret de répartition	1,000	1297	1297	1297
9	Cpfg	Câble de série à cond. rigide (4 cond.)	1,179	1384	1384	1384
10	Cth	Câble de série à cond. rigide (1 cond.)	1,195	1845	1845	1845
11	Cts	Câble moyenne tension	1,194	1626	1626	1626
12	Cuf	Câble de série à cond. rigide (3 cond.)	1,144	1378	1378	1378
13	Disb	Disjoncteur différentiel bipolaire	1,069	1038	1038	1038
14	Disc	Disjoncteur tripolaire	1,210	1127	1127	1127
15	Dist	Disjoncteur tétra-polaire	1,283	1285	1285	1285
16	Ga	Gaine ICD orange	0,980	1000	1000	1000
17	Не	Hublot	1,000	1000	1000	1000
18	Itd	Interrupteur double allumage encastré	1,000	1119	1119	1119
19	Its	Interrupteur simple allumage encastré	1,000	1140	1140	1140
20	Lum	Luminaire à mercure	1,000	1000	1000	1000
21	Lus	Luminaire à sodium	1,000	1000	1000	1000
22	Pla	Plafonnier vasque	1,000	1021	1021	1021
23	Pqt	Piquet de terre	1,000	1360	1360	1360
24	Pr	Prise à encastrer	1,142	1136	1136	1136
25	Rf	Réflecteur	1,000	1000	1000	1000
26	Rg	Réglette monoclip	1,000	1000	1000	1000
27	Ste	Stop circuit	1,000	1281	1281	1281
28	Тр	Tube plastique rigide	1,000	1000	1000	1000
29	Tra	Poste de transformation MT/BT	1,000	1000	1000	1000

#### 13- FONTE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Chaf	Chaudière en fonte	1,000	1000	1000	1000
2	Grc	Grille caniveau	1,295	1034	1034	1034
3	Raf	Radiateur en fonte	1,000	1000	1000	1000
4	Tamf	Tampons de regards en fonte	1,292	1272	1272	1272
5	Vef	Vanne en fonte	1,000	1201	1201	1201

#### 14- PLOMBERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Ado	Adoucisseur semi-automatique	0,902	1000	1000	1000
2	Aer	Aérotherme	1,000	1000	1000	1000
3	Atb	Tube acier enrobé	1,000	1000	1000	1000
4	Atn	Tube acier noir	1,014	1062	1062	1062
5	Bai	Baignoire en céramique	1,029	1000	1000	1000
6	Baie	Baignoire en tôle d'acier	1,283	978	978	978
7	Bru	Brûleur gaz	1,000	1035	1035	1035
8	Che	Chauffe-eau	1,042	1000	1000	1000
9	Cla	Clapet de non retour	1,338	958	958	958
10	Cli	Climatiseur	1,363	1196	1196	1196
11	Com	Compteur d'eau	1,048	1326	1326	1326
12	Cs	Circulateur	1,000	1059	1059	1103
13	Cta	Centrale de traitement d'air	1,000	1000	1000	1000
14	Cut	Tube de cuivre (en barre ou en couronne)	1,000	1000	1000	1000
15	Cuv	Cuvette anglaise	1,286	1081	1081	1156
16	EVc	Evier en céramique	1,435	1028	1028	1108
17	EVx	Evier en tôle inox	1,333	1000	1000	1000
18	Grf	Groupe frigorifique	1,000	1000	1000	1000
19	Iso	Coquille laine de roche	1,000	1000	1000	1000
20	Le	Lavabo en céramique	1,100	1031	1031	1048
21	Prac	Pièces de raccordement (coude, manchon)	1,377	1100	1100	1100
22	Reg	Régulateur	1,000	1000	1000	1000
23	Res	Réservoir de production d'eau chaude	1,000	1012	1012	1012
24	Rin	Robinet vanne à cage ronde	1,050	1000	1090	1090
25	Rol	Robinet d'arrêt d'eau en laiton poli	1,189	1325	1325	1325
26	Rsa	Robinetterie sanitaire	0,939	1293	1293	1293
27	Sup	Surpresseur hydraulique intermittent	1,000	1000	1000	1000
28	Tag	Tube acier galvanisé	1,056	1000	1000	1000
29	Тср	Tuyau en chlorure de polyvinyle	1,075	1000	1000	1000
30	Van	Vanne	1,019	1200	1200	1200
31	Vc	Ventilateur centrifuge	1,000	1000	1000	1000
32	Vco	Ventilo-convecteur	1,143	1000	1000	1000
33	Ve	Vase d'expansion	1,000	1000	1000	1000

#### 15- ETANCHEITE ET ISOLATION

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Bio	Bitume oxydé	1,399	1263	1452	1452
2	Chb	Chape souple bitumée	0,941	1121	1121	1121
3	Chs	Chape surface aluminium (PAXALUMIN)	1,379	1219	1219	1225
4	Etl	Etanchéité liquide (résine)	1,005	1106	1106	1106
5	Etm	Etanchéité membrane	1,000	1037	1037	1037
6	Fei	Feutre imprégné	1,148	1375	1375	1375
7	Fli	Flint - Kot	1,084	1190	1190	1190
8	Gc	Gargouille et crapaudine	1,000	1000	1000	1000
9	Pan	Panneau de liège aggloméré	1,065	1250	1250	1250
10	Pk	Papier Kraft	1,000	1000	1000	1000
11	Pol	Polystyrène	1,079	1659	1932	1821

#### 16- TRANSPORT

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Тра	Transport par air	1,000	1000	1000	1000
2	Tpf	Transport par fer	1,000	1022	1112	1105
3	Tpm	Transport par mer	1,000	1000	1000	1000
4	Tpr	Transport par route	0,883	1000	1000	1000

#### 17- ENERGIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Aty	Acétylène	1,105	1000	1000	1000
2	Ea	Essence auto	1,869	1124	1124	1124
3	Ec	Electrode baguette de soudure	1,000	1000	1000	1000
4	Eel	Consommation électricité	0,991	1000	1000	1000
5	Ex	Explosif	1,000	1166	1166	1166
6	Got	Gasoil vente à terre	1,586	1263	1263	1263
7	Oxy	Oxygène	1,107	1000	1000	1000

#### 18- CANALISATIONS POUR RESEAUX

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Act	Buse en ciment comprimé	1,000	953	953	953
2	Bpvc	Buse en matière plastique (PVC)	1,000	1009	1009	1009
3	Bus	Buse métallique	1,000	1000	1000	1000
4	Pehd	Tuyau en PEHD	1,000	918	912	924
5	Trf	Tuyau et raccord en fonte	1,000	1000	1000	1000
6	Tua	Buse en béton armé	1,000	1221	1221	1221

#### 19- AMENAGEMENT EXTERIEUR

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Bor	Bordure de trottoir	1,044	1034	1034	1034
2	Bou	Bouche d'incendie	1,452	974	974	974
3	Can	Candélabre	1,050	1608	1608	1608
4	Сс	Carreau de ciment	1,000	1000	1000	1000
5	Gri	Grillage galvanisé	1,051	1464	1545	1456
6	Gril	Grillage avertisseur	0,848	1000	1000	1000
7	Gzl	Gazon	1,000	1000	1000	1000
8	Pav	Pavé pour trottoir	1,563	1013	1013	1013

#### 20-VOIRIES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Bil	Bitume pour revêtement	1,274	1444	1392	1392
2	Cutb	Cut-back	1,212	1631	1591	1591
3	Em	Emulsion	1,269	1521	1487	1487
4	Gls	Glissière de sécurité (en acier)	1,046	1511	1511	1511
5	Glsb	Glissière de sécurité (en béton)	1,000	1000	1000	1000
6	Pas	Panneaux de signalisation routière	1,481	1549	1549	1549

#### 21- DIVERS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
1	Cchl	Caoutchouc chloré	2,063	1675	1675	1675
2	Ceph	Cellule photoélectrique	1,000	1000	1000	1000
3	Mv	Matelas laine de verre	1,338	1022	1022	1022
4	Pai	Panneau isotherme	1,198	997	997	997
5	Ply	Polyuréthane	1,096	1426	1426	1426
6	Pn	Pneumatique	1,000	1000	1000	1000
7	Pvc	Plaque PVC	1,011	1000	1000	1000

#### CONSEIL NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TECHNOLOGIES

Décision du 13 Moharram 1445 correspondant au 31 juillet 2023 portant création d'une commission des œuvres sociales au sein du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies.

Le président du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies,

Vu la loi n° 83-16 du 21 Ramadhan 1403 correspondant au 2 juillet 1983 portant création du fonds national de péréquation des œuvres sociales ;

Vu la loi n° 20-01 du 5 Chaâbane 1441 correspondant au 30 mars 2020, modifiée, fixant les missions, la composition et l'organisation du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies ;

Vu le décret n° 82-179 du 21 Rajab 1402 correspondant au 15 mai 1982, complété, fixant le contenu et le mode de financement des œuvres sociales ;

Vu le décret n° 82-303 du 23 Dhou El Kaâda 1402 correspondant au 11 septembre 1982 relatif à la gestion des œuvres sociales, notamment ses articles 3 et 21;

Vu le décret exécutif n° 23-133 du 25 Chaâbane 1444 correspondant au 18 mars 2023 portant organisation administrative du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies ;

Vu le décret présidentiel du 25 Chaâbane 1441 correspondant au 19 avril 2020 portant nomination du président du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies ;

#### Décide :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 21 du décret n° 82-303 du 23 Dhou El Kaâda 1402 correspondant au 11 septembre 1982 relatif à la gestion des œuvres sociales, il est créé, au sein du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies, une commission des œuvres sociales.

Art. 2. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Moharram 1445 correspondant au 31 juillet 2023.

Mohamed Tahar Abadlia.